



## QUESTIONNAIRE D'INTENTION DE CANDIDATURE 2021

# CONCOURS DÉPARTEMENTAL « VILLES ET VILLAGES FLEURIS » DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT PRÉALABLE

Préalablement à la première rencontre avec les représentants de <u>ID77 dans le cadre de son offre C79</u>, nous vous remercions de bien vouloir renseigner le questionnaire ci-dessous (rubriques 1, 2 et 3), sur un même document au format numérique à retourner à l'adresse mail suivante <u>villesvillagesfleuris@departement77.fr</u>. Le point 4 vous permet de prendre connaissance des questions supplémentaires qui seront à traiter dans le cadre du dépôt du dossier de candidature définitif, à l'issue de la phase d'accompagnement préalable.

#### 1. Mairie:

Adresse:		Code Postal :		
Tél :	Courriel :			
Nom du Maire :				
Nom du responsable de	es espaces verts :			
		Courriel :		
Tél. :  2. Informations  Population (dernier rec	g <b>énérales :</b> censement) :			
Tél. :  2. Informations  Population (dernier rec Surface du territoire c	g <b>énérales</b> : censement) : ommunal :			
Tél. :  2. Informations  Population (dernier rec Surface du territoire c	g <b>énérales</b> : censement) : ommunal :			



### 3. Présentation de la commune :

Pour un meilleur accompagnement de la démarche de candidature au label Villes et Villages Fleuris, la commune transmettra en quelques mots, et sous format numérique, les informations suivantes (Pour la commune, ces informations faciliteront l'élaboration du dossier de candidature à venir) :

a. La présentation générale de la commune (description géographique, histoire locale, patrimoine naturel, lieux emblématiques,):
b. La démarche de valorisation de la commune par le paysage, le végétal et le fleurissement (identification et localisation des actions et moyens existants) :
c. L'animation et la promotion de la démarche de labellisation « Villes et Villages Fleuris » (modalités d'information de la population et des services municipaux) :
d. Le patrimoine végétal et le fleurissement (état des lieux du patrimoine -arbres, arbustes, plantes grimpantes, pelouses, prairies, plantes mellifères, vivaces,, principe de composition du fleurissement, perspectives d'évolution du patrimoine –choix des variétés, des modes d'entretien,) :
e. La gestion environnementale (évaluation de la gestion 0 phyto, prise en compte de la biodiversité, gestion des déchets verts, économie d'eau et démarches pédagogiques) :
f. La qualité de l'espace public (identification des espaces publics structurants, entrées de ville, abord des lieux patrimoniaux, maîtrise de l'affichage publicitaire, mobilier urbain adapté) :



#### 4. Vers le dépôt de dossier de candidature :

Les questions suivantes seront à renseigner dans le dépôt de candidature définitif et feront l'objet du travail partenarial d'accompagnement avec ID77 dans le cadre de son offre C79.

ATTENTION, les questions ci-dessous sont données à titre informatif.

<del>`</del>	<u>ırissement</u> :			
La démarche de valorisation (description son	. ,	jet de valoris	ition du terri	itoire
municipal):				
Les moyens :	,			
- Budget annuel moyen consacré au fleurissement et aux				
- Nombre de personnes employées au service des espace				
- La commune fait-elle appel à des prestataires pour l'en			:	
- Le personnel technique bénéficie-t-il de formations ?	Oui 🗆	Non 🗆		
- Participation des bénévoles ?	Oui 🗆	Non □		
La gestion :			0 : 0	<b>3</b> 7 6
- La commune a-t-elle élaboré un plan d'entretien de ses	espaces verts	ζ,	Oui 🛘	Non [
- Un plan de gestion de ses espaces herbacés?			Oui 🛘	Non [
- Un plan de gestion du patrimoine arboré?			Oui 🛘	Non [
- La commune est-t-elle en Zéro Phyto?			Oui 🛘	Non [
- La commune a-t-elle obtenu le Trophée ZERO PHYT	*Eau ?		Oui 🗆	Non
Les ressources naturelles :				
- La commune valorise-t-elle ses déchets verts ?			Oui 🗆	Non [
- La commune utilise-t-elle des techniques de paillage ?			Oui □ Oui □	Non
- La commune a-t-elle mis en place des modes d'économie d'eau ?				Non 🗆
- La commune mène-t-elle des actions en faveur de la biodiversité ?				Non
- La commune a-t-elle des actions pour l'adaptation au changement climatique ?				Non [
- Si oui, quelles sont ces actions ?				
La communication et l'animation :				
- La commune organise-t-elle des événements sur le thér		. ?	Oui 🗆	Non [
- La commune organise-t-elle un concours des Maisons			Oui 🗆	Non [
- La commune communique-t-elle son patrimoine paysa	ger ?		Oui 🗆	Non [
- Si oui, de quelle manière ?				

### Le dossier sera complété d'un plan de la commune avec l'emplacement des réalisations végétales et florales

N.B. La candidature au label est gratuite. L'adhésion devient obligatoire à partir de la labellisation une Fleur et donne accès à un accompagnement pérenne de professionnels du réseau « Villes et Villages Fleuris ».

L'objectif recherché dans la démarche d'accompagnement préalable par ID 77 est d'aboutir au dépôt du dossier définitif de candidature au 30 avril 2021.

